



Rouen, le 14 septembre 2018

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Pôle Inclusif ASH - Seine-Maritime

à

Madame et Monsieur les Directeurs des EREA
Mesdames et Messieurs les Directeurs Adjointes chargés de SEGPA
s/c de Mmes et MM. les Principaux
Mesdames, Messieurs les enseignants intervenant en EGPA
s/c de Mmes et MM. les Principaux

pour information à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges publics

DSDEN
de la Seine Maritime

Pôle Inclusif ASH
Seine Maritime

Dossier suivi par
Magali NEDELLEC
Jean-François BUTEL

5 place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Objet : évaluation SEGPA - septembre 2018

évaluations départementales 6^e

Des évaluations diagnostiques ont été mises en place depuis la rentrée 2009, évaluations qui sont des aides à la décision pédagogique d'actions pour chaque élève. ***Ces évaluations peuvent être reconduites pour cette rentrée 2018, dans le cadre qui a été évoqué dans notre courrier en date du 12 septembre 2018 (articulation avec le dispositif d'évaluation nationale qui sera proposé à compter du 1^{er} octobre 2018).***

Comme chaque année, l'analyse des productions des élèves donnera des indications précises pour la mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées aux besoins particuliers de chaque élève : actions d'aide et d'accompagnement, groupes de besoins et de compétences, rédaction des projets pédagogiques individualisés et progressions-programmations à y intégrer...

Cette exploitation pédagogique des évaluations se fera, sous le pilotage du directeur adjoint chargé de Segpa (DACS), notamment au moment des premières réunions de coordination qui suivront la passation des évaluations.

Un « re-test » sera mis en place en mai de la même année scolaire (mai 2019) afin d'être en mesure d'identifier précisément les progrès de chacun des élèves.

Déroulement de l'évaluation

Sous la responsabilité du DACS, dans le respect du calendrier fixé par le Pôle Inclusif ASH 76, l'équipe pédagogique organise l'évaluation, le traitement et l'analyse des résultats, l'exploitation pédagogique, le « re-test » et la saisie informatique des résultats.

Cet outil étant départemental, la diffusion aux parents de l'information sur les résultats des élèves se fera sous la forme que l'équipe pédagogique jugera la plus appropriée.

Le matériel de l'évaluation peut être téléchargé sur le site du Pôle Inclusif ASH : <http://ash76.ac-rouen.fr>.

La saisie et le traitement des résultats seront faits à l'aide de l'application en ligne sur « Portail métier » (nom d'utilisateur et mdp de votre messagerie). <http://portail-metier.ac-rouen.fr/>, menu « scolarité puis évaluation » dans l'encart Evaluations académiques, cliquer sur le lien puis choisir « Collège-Français Mathématiques-SEGPA 6e ».

Calendrier

- Passation des évaluations : à partir du 17 septembre 2018
- Saisie des résultats : à partir du 24 septembre et avant le 19 octobre 2018
- Passation du « re-test » : à partir du 13 mai 2019
- Saisie des résultats du « re-test » : à partir du 20 mai et avant le 7 juin 2019

évaluations départementales 5^e

Les évaluations 6^{ème} sont complétées par une évaluation 5^{ème}. L'objectif de ces évaluations rejoint celui des évaluations 6^e : aider à la décision pédagogique d'actions ciblées pour chaque élève concerné.

Le matériel de l'évaluation peut être téléchargé sur le site du Pôle Inclusif ASH 76 : <http://ash76.ac-rouen.fr>

Comme pour les évaluations 6^e, la saisie et le traitement des résultats seront effectués à l'aide d'une application en ligne sur « Portail métier » (nom d'utilisateur et mdp de votre messagerie) : <http://portail-metier.ac-rouen.fr/>, menu « scolarité puis évaluation » dans l'encart Evaluations académiques, cliquer sur le lien puis choisir « Collège-Français Mathématiques-SEGPA 5e ».

Calendrier :

- Passation des évaluations : à partir du 14 janvier 2019
- Saisie des résultats : à partir du 21 janvier et avant le 8 février 2019

évaluation des compétences en lecture (DMA)

L'évaluation illettrisme (DMA 4^e) concerne tous les élèves de 4^e SEGPA. La passation aura lieu au mois de mai 2019. La passation du « re-test » de l'évaluation illettrisme se déroulera à la même période et concernera les élèves de 3^{ème} qui ont obtenu un score inférieur à 34 à l'évaluation DMA initiale de fin 4^{ème}.

Tous les outils sont téléchargeables sur le site du Pôle Inclusif ASH : <http://ash76.ac-rouen.fr>

Magali NEDELLEC



Jean-François BUTEL

